



Երեւանի խորհուրդի նախագահ Գրիգոր Կարամյանի կողմից ընդունված

Résolution adoptée par l'Assemblée politique du Parti Populaire Européen (3 mars 2015) sur « Le génocide des Arméniens et les valeurs européennes »

Le Parti Populaire Européen réaffirme sa reconnaissance et sa condamnation du Génocide et la grande dépossession nationale du peuple arménien à la veille du 100^{ème} « Anniversaire » du 24 avril 2015.

1. Nous condamnons les actes génocidaires commis contre le peuple arménien, planifiés et perpétrés en continue par l'Empire Ottoman et les différents régimes de la Turquie entre 1894 et 1923. Nous condamnons la dépossession du pays d'origine, les massacres et les nettoyages (épurations) ethniques visant l'extermination du peuple arménien, la destruction de l'héritage arménien, de même que la négation du génocide des Arméniens, et toutes les tentatives de fuir toute responsabilité, d'expédier dans l'oubli les crimes commis et leurs conséquences ou de les justifier, tel un prolongement de ce crime. Nous condamnons également l'encouragement à commettre de nouveaux génocides.
2. Nous commémorons 1.5 millions de victimes innocentes du génocide des Arméniens de 1915 et nous nous inclinons devant ceux qui furent martyrisés mais qui ont survécu en héros et lutté pour leurs vies et leur dignité humaine. Plus encore, nous reconnaissons que le génocide est le résultat de la mort et de la dépossession non seulement du peuple arménien mais également des peuples grecs et assyriens, et nous les commémorons tout autant.
3. Nous rejoignons et supportons fermement le dévouement de l'Arménie et du peuple arménien à continuer leur lutte internationale pour la prévention des génocides, le rétablissement des droits des personnes assujetties au génocide et l'établissement d'une justice historique.
4. Nous invitons la Turquie, à la lumière de la République fédérale d'Allemagne d'après-guerre qui fut un exemple d'intégrité et de leadership préféré, à se confronter à l'Histoire et à finalement reconnaître la réalité patente du génocide des Arméniens et de la dépossession qui s'y attache, afin de se racheter et réparer de façon appropriée, tel un pays européen. Cela inclut, sans limite, de garantir un droit au retour du peuple arménien à leur foyer en toute sécurité, avec l'accomplissement impératif d'une réconciliation à travers la Vérité.
5. Nous appelons le Gouvernement Turc à respecter et à réaliser pleinement les obligations légales qu'il a entrepris, qui incluent la protection de l'héritage culturel, et à se comporter de bonne foi et

intégrer un inventaire de l'héritage des arméniens et des autres héritages culturels détruits et ruinés pendant le siècle passé, basé sur le développement d'une stratégie de restauration prioritaire des biens des capitales médiévales, églises, écoles, forteresses, cimetières, et autres trésors situés dans l'histoire Arménie Occidentale et de rendre pleinement opérationnelles les institutions culturelles et religieuses susmentionnées.

6. Nous faisons appel à l'Union Européenne et à ses Etats membres, aux organisations internationales, et à toutes les personnes de bonne volonté, peu importe leur origine ethnique et leur confession religieuse, pour unir leurs efforts afin de rétablir la justice historique et de rendre hommage à la mémoire des victimes du génocide des Arméniens.
7. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Parti Populaire Européen invite la Turquie à prendre les mesures suivantes en application de ses obligations/engagements internationaux et en vertu de l'identité européenne à laquelle elle aspire :
 - Reconnaître et condamner le génocide des Arméniens commis par l'Empire Ottoman, et faire face à sa propre histoire et mémoire par la commémoration des victimes de cet abominable crime contre l'humanité ;
 - Apporter une vision et un plan d'action louable d'une véritable Turquie européenne, ce qui comprend une résolution pacifique avec des solutions atterrantes à la liberté d'expression et de référence au génocide des Arméniens dans l'Etat, dans la société de manière générale et dans les institutions d'éducation ainsi que la réparation de sites culturels et religieux et leur restitution aux Arméniens et aux communautés correspondantes.
8. Le Parti Populaire Européen invite aussi l'Union européenne, la Commission européenne, le Conseil et le Parlement à évaluer les promesses, engagements et obligations entrepris par la Turquie en concordance avec la reconnaissance, la restauration, la restitution de nos héritages partagés déclarés ci-joints et désormais officiellement commémorés le 24 avril, comme un jour pour se souvenir et condamner le génocide des Arméniens et l'inhumanité de l'homme envers l'homme.
9. Nous exprimons l'espoir de cette reconnaissance et de cette condamnation du génocide des Arméniens par la Turquie ce qui servira de point de départ à la réconciliation historique entre les peuples arménien et turc.

Traduction officielle sous le contrôle de la Commission juridique du Conseil Présidentiel de l'Arménie Occidentale – le 5 mars 2015 à partir du lien :

http://www.epp.eu/sites/default/files/content/documents/Final_Res_Armenian%20Genocide.pdf